

# Pour un été complètement **FOU**, viens travailler avec **NOUS!**

## PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DU CAMPING ET/OU MARINA

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac est à la recherche d'une personne débrouillarde, autonome et minutieuse pour occuper le poste de préposé/préposée à l'entretien au camping et/ou marina. Sous la supervision des Travaux publics et en collaboration avec le Service des loisirs et de la culture, tu auras à assurer la propreté du terrain de camping et l'entretien général des lieux.

Tu aimes avoir des tâches variées et le travail physique? Tu aimes travailler à l'extérieur? Tu es poli et courtois et tu aimes être en contact avec les touristes?

**C'est sûrement toi qu'on cherche!**

### Voici ce qu'on t'offre :

- Entre 35 et 40 heures/semaine;
- Un salaire concurrentiel, selon la politique de rémunération en vigueur ;
- Vêtements et équipement de travail fournis;
- Un rabais sur une inscription à une activité physique de ton choix;
- Une soirée de reconnaissance à la fin de l'été;
- Et surtout, une équipe de travail agréable et dynamique!

### Ce poste t'intéresse?

Envoie-nous ton CV et une lettre de présentation pour chacun des postes qui t'intéressent avant **le vendredi 10 avril 2020 à 16 h 30** à Samie Fortin, technicienne en loisir.

**En personne** : 861, rue commerciale Nord, Témiscouata-sur-le-Lac

**Par courriel** : [sfortin@temiscouatasurlac.ca](mailto:sfortin@temiscouatasurlac.ca)

### Important!

Il est obligatoire de joindre ton curriculum vitae à ton dossier de candidature (même si tu as déjà travaillé à la Ville) en précisant pour quel emploi tu postules. Toute candidature reçue sans curriculum vitae et/ou après la date limite sera rejetée automatiquement. Les entrevues auront lieu entre le 16 et le 19 avril 2020, selon les départements. Aucune autre date ne sera fixée pour passer les entrevues et les candidats devront obligatoirement se rendre sur place (aucune entrevue par webcaméra). Il est de la responsabilité de l'étudiant de se rendre disponible lors de ces journées, sinon nous ne pourrons retenir sa candidature. Pour avoir accès à un emploi d'été, l'étudiant doit obligatoirement avoir fréquenté une institution scolaire dans l'année.

On a hâte de te rencontrer!